

Des chiffres clés

Les zones humides et les milieux aquatiques sont très nombreux en Scarpe-Escout et justifient à eux seuls le classement du territoire en Parc naturel régional. Ce sont en effet :

1200 km de cours d'eaux, appelés également « eaux libres » :

- 75 km de rivière ou fleuve canalisés : la Scarpe (rivière), l'Escaut (fleuve)
- 300 km rivières : le Décours, la Traitoire, le Jard, le Courant de l'Hôpital, le Courant de Coutiches, la Râches, le Maraîchon, le Cuyet, la Balle de la Tillières, les Fontaines d'Haveluy, l'Ecaillon, le Calonne, la Vergne Blanche...
- 800 km de ruisseaux et fossés

160 km² d'« eaux stagnantes », soit 32 % du territoire classé Parc naturel régional :

- 53% en espaces boisés
- 35% en prairies
- 8 % plans d'eau
- 4% de zones marécageuses



Chacun de nous peut agir

La connexion entre les zones humides est facteur de biodiversité. Chacun de nous peut participer à ce maillage. Si on a un jardin, on peut par exemple créer une mare. On peut aussi aider à entretenir des berges, entretenir un fossé, et penser à ne planter que des végétaux locaux. Chaque année, il est possible de commander des plantes par l'opération Plantons le décor spécial mares.

Pour aller plus loin :

Vous souhaitez en savoir davantage sur les milieux aquatiques et les zones humides tout en vous amusant ? Suivez Léon, un triton alpestre, le temps d'un jeu interactif sur www.pnr-scarpe-escout.fr

Document réalisé dans le cadre de « Nos P'tites Fabriques d'ici », des rendez-vous organisés par les habitants à l'intention de tous les publics. Programme accompagné par le Parc naturel régional Scarpe-Escout et en 2014 par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.



Parc naturel régional Scarpe-Escout - UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Zones humides et milieux aquatiques en Scarpe-Escout



Étangs, marais, canaux, tourbières, mares, nappes superficielles ou souterraines... L'eau est présente partout en Scarpe-Escout et marque profondément les paysages particuliers de ce territoire. Elle alimente forêts, boisements et terres cultivées... On dénombre pas moins de 13 000 hectares de zones humides qui justifient la reconnaissance du territoire comme l'une des 152 zones nationales d'importance majeure, à côté de la Camargue, des marais de la Brenne et de la Sologne ou encore des Baies de Somme et d'Authie.

Le rôle essentiel des zones humides

Les zones humides sont exploitées à grande échelle depuis plus de 1000 ans. Au VII^e siècle déjà, les moines des abbayes de Marchiennes, d'Hasnon et de Saint-Amand-les-Eaux défrichaient et asséchaient les marécages pour les cultiver. Jusqu'à récemment, on détruisait sans compter ces espaces pour y construire des routes, des centres commerciaux, ou de nouveaux lotissements.

Aujourd'hui, on prend conscience des rôles essentiels que jouent les zones humides. Ces zones de transition entre la terre et l'eau assurent une épuration naturelle de l'eau, protègent les habitations des inondations, atténuent l'effet des sécheresses, et accueillent une biodiversité rare. Elles sont aussi le support d'activités économiques, récréatives : élevage, chasse, pêche, tourisme, randonnée, etc. ou encore source d'inspiration artistique. Autrement dit, elles jouent des rôles à caractère social, d'approvisionnement (châteaux d'eau) et de régulation.



Exemples d'**oiseaux** des zones humides en Scarpe-Escaut :

- le Blongios nain
- le Butor étoilé
- le Bihoreau gris
- le Busard des roseaux
- la Sterne pierregarin
- la Gorgebleue à miroir
- le Martin pêcheur
- le Bruand des roseaux
- la Rousserolle effarvatte
- le Phragmite des joncs...



Martin pêcheur



Grèbe huppé

Blongios nain



Salamandre tachetée

Exemples d'**amphibiens** des zones humides en Scarpe-Escaut :

- la Grenouille des champs
- le Triton crêté
- la Salamandre tachetée

Grenouille des champs



Exemples de **végétaux** des zones humides en Scarpe-Escaut :

- la Grande douve
- le Roseau commun
- la Reine des prés
- le Pigamon jaune
- la Grande berce
- l'Achillée sternutatoire
- la Renoncule aquatique
- l'Aulne
- le Frêne
- le Saule...

Hottonie des marais



Exemples de zones humides en Scarpe-Escaut :

Réserves biologiques domaniales :

- La Mare à Goriaux - Raismes

Réserves naturelles régionales :

- La Tourbière de Vred (site privé)
- Le Pré des Nonnettes – Marchiennes (site privé)

Espaces naturels sensibles départementaux :

- Le site d'Amaury - Hergnies
- Le site des Argales - Rieulay
- L'étang Chabaud Latour - Condé sur l'Escaut
- La Grande tourbière – Marchiennes (site privé)

Exemples d'**invertébrés et de poissons** en Scarpe-Escaut :

- le Criquet ensanglanté
- l'Aeschna printanière
- le Sympétrum jaune
- le Brochet
- l'Anguille
- la Bouvière



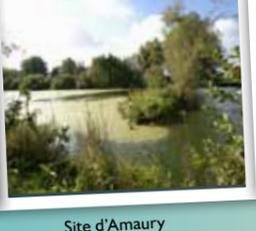
Tourbière de Marchiennes



Site des Argales



Mare à Goriaux



Site d'Amaury



Pré des Nonnettes

Des milieux connectés

La présence de zones humides est une richesse reconnue. Ce qui est plus important encore, c'est la connexion entre ces zones humides, afin que les espèces puissent circuler (pour se nourrir, se reproduire, etc.). Ici, le territoire est structuré autour de la Scarpe et de l'Escaut. Ces deux vallées sont emblématiques du Parc naturel régional qui porte d'ailleurs leur nom.

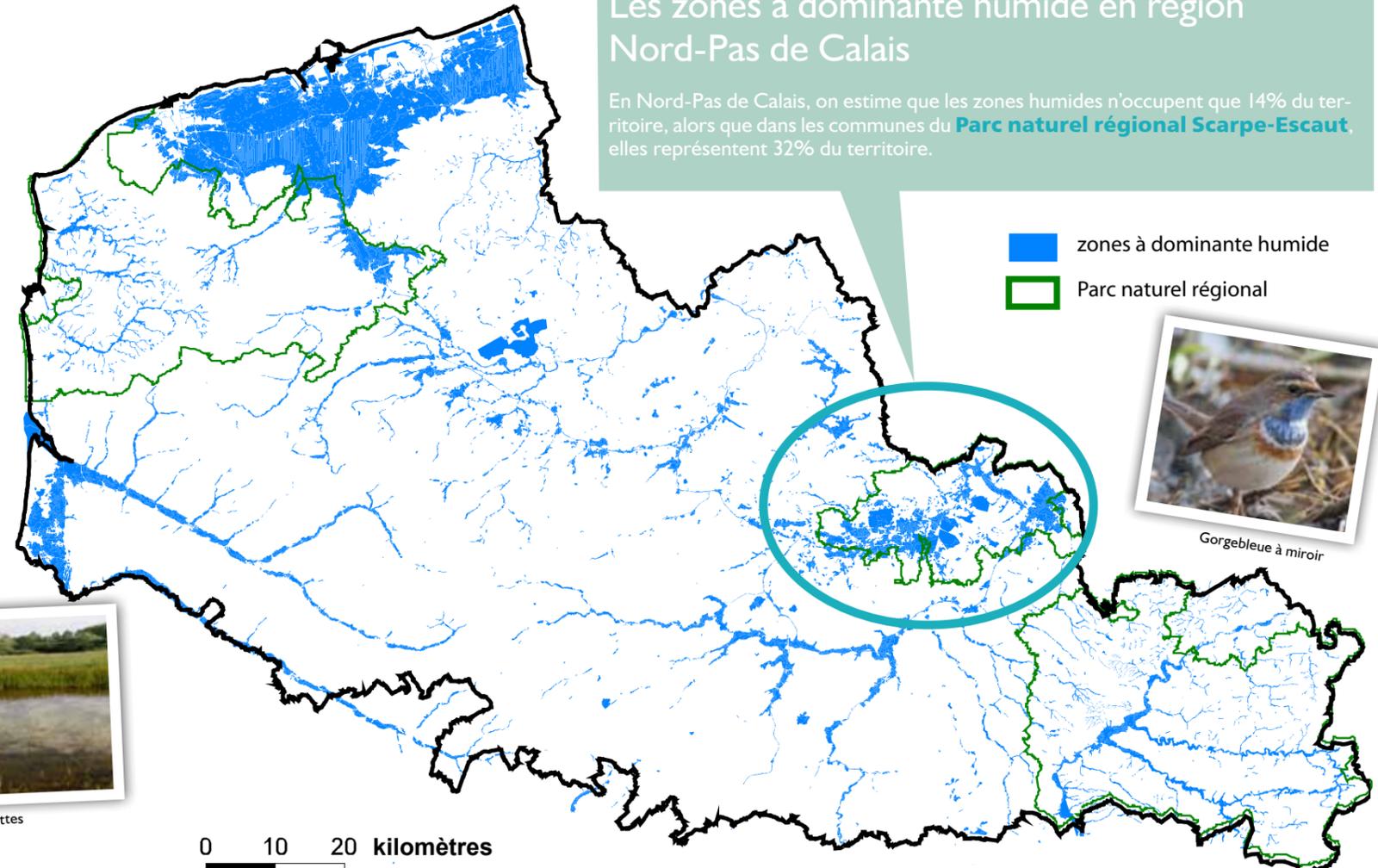
De nombreux acteurs agissent en faveur de ce maillage qui prend différentes dénominations selon l'échelle territoriale : Schéma régional de cohérence écologique, réseau écologique, trame bleue, etc. Reconnues aujourd'hui pour leurs rôles majeurs, les zones humides sont protégées par des textes internationaux (convention de Ramsar, 1971) et nationaux (loi sur le développement des territoires ruraux, 2006). Elles sont également prises en compte dans les Schémas départementaux de gestion des eaux (SDAGE) et plus localement par les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE de la Scarpe aval).

Des acteurs engagés

Les signataires de la Charte du Parc naturel régional 2010-2022 (Etat, Région, Département, intercommunalités, communes, etc.) se sont engagés à renforcer une gestion globale de l'eau. Leur objectif est de maintenir les zones humides en conciliant les intérêts de tous (habitants, pêcheurs, agriculteurs, touristes, industriels, etc.). En effet, les zones humides sont à la fois des lieux de richesses naturelles et de récréation (sportives, ludiques, etc.) et d'élevage, ce qui n'empêche pas d'y trouver une grande biodiversité (prairies naturellement fleuries par exemple). Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut agit par convention avec les principaux partenaires de l'eau, comme par exemple la Fédération de pêche, en proposant des « pratiques douces » de restauration des berges et en expérimentant des méthodes respectueuses de l'environnement. Il gère les niveaux d'eau en partenariat avec le principal syndicat d'aménagement hydraulique gestionnaire des cours d'eau sur le territoire, le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut.

Les zones à dominante humide en région Nord-Pas de Calais

En Nord-Pas de Calais, on estime que les zones humides n'occupent que 14% du territoire, alors que dans les communes du **Parc naturel régional Scarpe-Escaut**, elles représentent 32% du territoire.



- zones à dominante humide
- Parc naturel régional



Gorgebleue à miroir